

LES FANTASMES SEXUELS D'AUTEURS D'AGRESSIONS SEXUELLES ET D'HOMMES DE LA POPULATION GÉNÉRALE : UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES DIFFÉRENCES ET DES SIMILITUDES

DIFFERENCES AND SIMILARITIES BETWEEN SEXUAL FANTASIES OF MEN SEXUAL ABUSERS AND MEN FROM GENERAL POPULATION: A PRIMILARY STUDY

Suzanne Léveillé, Josiane Leclerc et Christian Joyal

Volume 39, numéro 3, 2018

PSYCHOLOGIE LÉGALE : ENJEUX ÉPISTÉMIQUES, MÉTHODOLOGIQUES ET DÉONTOLOGIQUES
LEGAL PSYCHOLOGY: EPISTEMIC, METHODOLOGICAL AND ETHICAL CHALLENGES

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1058187ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1058187ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'objectif de cette étude préliminaire est d'obtenir des données sur les productions fantasmatiques de délinquants sexuels. Des entrevues individuelles ont été menées auprès de 17 auteurs d'agressions sexuelles. Les analyses révèlent la présence de deux sous-groupes. Ainsi, les fantasmes sexuels du groupe planification seraient exclusifs et conformes au délit sexuel tandis que ceux du groupe sans planification ne seraient pas associés aux actes commis. En comparaison à la population générale, il y aurait une pauvreté des productions fantasmatiques pour l'ensemble des 17 individus. Il est possible de se questionner sur la pauvreté fantasmatique qui teinte la psyché de certains auteurs d'agressions sexuelles.

Éditeur(s)

Revue québécoise de psychologie

ISSN

2560-6530 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Léveillé, S., Leclerc, J. & Joyal, C. (2018). LES FANTASMES SEXUELS D'AUTEURS D'AGRESSIONS SEXUELLES ET D'HOMMES DE LA POPULATION GÉNÉRALE : UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES DIFFÉRENCES ET DES SIMILITUDES. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 125-146.
<https://doi.org/10.7202/1058187ar>

**LES FANTASMES SEXUELS D'AUTEURS D'AGRESSIONS
SEXUELLES ET D'HOMMES DE LA POPULATION GÉNÉRALE : UNE
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES DIFFÉRENCES ET DES SIMILITUDES**

**DIFFERENCES AND SIMILARITIES BETWEEN SEXUAL FANTASIES OF MEN SEXUAL
ABUSERS AND MEN FROM GENERAL POPULATION: A PRIMILARY STUDY**

Suzanne Léveillée¹

Université du Québec à Trois-Rivières

Josiane Leclerc

Université du Québec à Trois-Rivières

Christian Joyal

Université du Québec à Trois-Rivières

INTRODUCTION

Dans les milieux de la psychologie clinique et légale, plusieurs cliniciens et chercheurs considèrent généralement que la nature d'un fantasme sexuel possède une valeur étiologique et prédictive pour le passage à l'acte sexuel criminel (Abel et Blanchard, 1974; Bartels et Gannon, 2011; Woodworth, Freimuth, Hutton, Carpenter, Agar et Logan, 2013). Qui plus est, le fantasme sexuel déviant est une caractéristique essentielle pour mieux comprendre et traiter la délinquance sexuelle (Bartels et Beech, 2016). Ainsi, la nature des fantasmes sexuels est traditionnellement utilisée pour élaborer des plans d'intervention, évaluer le risque de récidive et déterminer le succès thérapeutique auprès d'auteurs d'agressions sexuelles (Gee, Devilly et Ward, 2004; Johnston, Ward et Hudson, 1997; Knight, Warren, Reboussin et Soley, 1998; Marshall, Laws et Barbaree, 1990; Proulx, Perreault et Quimet, 1999; Swaffer, Hollin, Beech, Beckett et Fisher, 2000). Le problème majeur avec cette approche serait son manque de spécificité. Bien que les agresseurs sexuels, surtout les récidivistes, aient sans grande surprise des fantasmes sexuels associés à leurs comportements criminels, plusieurs de ces fantasmes ayant une composante criminelle ou paraphilique sont également rapportés par des hommes non criminels (Joyal, 2015; Joyal, Cossette et Lapierre, 2015). La richesse de la littérature sur les fantasmes sexuels déviants montre bien la complexité du phénomène. Dès lors, plusieurs questions fondamentales persistent telles que la distinction entre les fantasmes sexuels de nature criminelle annonciateurs d'un passage à l'acte de ceux qui ne le sont pas.

La présente étude propose deux objectifs principaux. Le premier objectif est d'effectuer une revue de la documentation qui propose une compréhension psychodynamique du fantasme sexuel afin d'émettre des

1. Adresse de correspondance : Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières, C.P. 500, Trois-Rivières (QC), G9A 5H7. Téléphone : 819-375-5011, poste 3519. Courriel : suzanne.leveillee@uqtr.ca

questions de recherche sur des facteurs et caractéristiques spécifiques du fantasme sexuel chez des auteurs d'agressions sexuelles. Nous avons privilégié l'approche psychodynamique compte tenu de l'importance de la notion de fantasme dans cette théorie. De plus, étant donné l'abondante littérature, autant selon une compréhension psychodynamique que dans d'autres courants théoriques, nous avons ciblé quelques auteurs clés en fonction de leur pertinence quant au sujet traité dans la présente étude. Cet objectif permettra de colliger des données préliminaires auprès d'un petit groupe d'agresseurs sexuels. Le deuxième objectif porte sur une comparaison des productions fantasmatiques d'auteurs d'agressions sexuelles et d'hommes de la population générale.

Mieux comprendre le fonctionnement psychique d'auteurs d'agression sexuelle : considérations théoriques

Le fantasme sexuel

Dès 1911, Freud utilise le terme de fantasme afin de mieux comprendre le fonctionnement psychique de ses patients. Il propose l'existence de trois formes de fantasmes, soit le fantasme conscient, l'inconscient et l'originaire. Il ajoute que toutes ces formes de représentations imaginaires s'opposent plus ou moins à la réalité. Le fantasme, selon Freud, a pour fonction première de rendre soutenable une situation ou un sentiment négatif. Malgré sa nature plus profonde et archaïque, le fantasme se rattacherait à la mécanique du rêve (Laplanche et Pontalis, 1967). Toujours selon le courant psychanalytique, Winnicott (1945) considère le fantasme comme constitutif du développement sain de l'individu.

Approfondissant la pensée freudienne, Laplanche et Pontalis (1967) définissent le fantasme comme un scénario imaginaire, représenté de manière plus ou moins déformée par les processus défensifs, de l'accomplissement d'un désir conscient ou inconscient. Le fantasme mettrait en scène un conflit entre un désir et sa défense. Ils décrivent le fantasme comme une production de l'inconscient sous trois formes, telles que les fantasmes conscients, les rêves diurnes et les fantasmes inconscients. Ainsi, nous n'aurions accès qu'à une infime partie de cet inconscient-plaisir. Selon un point de vue descriptif, les écrits portant sur le fantasme sexuel se basent généralement sur les travaux de Leitenberg et Henning (1995). Ces auteurs définissent le fantasme sexuel comme étant une ou plusieurs images mentales sexuellement excitantes qui émergent à la suite de stimuli internes (p. ex., une pensée soudaine) ou externes (p. ex., la vue d'une personne) chez un individu en état de conscience. De plus, selon Renaud et Byers (1999), les fantasmes sexuels peuvent être vécus de manière positive ou négative. Certains fantasmes sexuels

pourraient être considérés comme étant désagréables s'ils sont intrusifs, récurrents ou non désirés.

Malgré plus d'un siècle de travaux portant sur les fantasmes, très peu d'études empiriques ont été effectuées sur les fantasmes sexuels d'individus provenant de la population générale. Ce type d'étude est pourtant essentiel afin de déterminer la typicité des fantasmes sexuels, ainsi que leur spécificité parmi les agresseurs sexuels, qui est décrite ci-après.

La vie fantasmatique d'individus de la population générale : du normal au pathologique

Dans son texte, *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Freud (1962) souligne un point crucial concernant le caractère pathologique d'un fantasme ou d'un comportement sexuel : « quand la perversion ne se manifeste pas à côté de la vie sexuelle normale (but et objet), dans la mesure où les conditions sont favorables à une, et défavorables à l'autre, mais qu'elle écarte en toute occasion la vie normale et la remplace, c'est seulement dans ce cas, où il y a *exclusivité et fixation*, que nous sommes justifiés en général à considérer la perversion comme un symptôme morbide » (p. 48). Ainsi, Freud reconnaissait que ce n'est pas tant la nature d'un fantasme sexuel que sa fixité/rigidité et son exclusivité qui devraient être considérées comme étant pathologiques. En d'autres mots, tous fantasmes ou comportements sexuels dits « pervers » seraient communs, tant qu'ils aboutissent à la sexualité dite « normale » proposée à l'époque (le coït). À partir des observations de cas cliniques d'il y a plus de 30 ans, McDougall (1982) mentionne avec justesse que le fantasme dit « pervers polymorphe² » fait partie de la vie érotique de la plupart des individus. Ces fantasmes que l'on pourrait considérer comme étant pervers enrichissent la vie amoureuse. La nature des fantasmes accompagnant les relations sexuelles ou la masturbation ne nous renseigne pas sur la déviance puisqu'il n'existe pas de fantasme spécifiquement « pervers » selon l'auteur.

En outre, une richesse plus grande de fantasmatisation érotique serait plutôt le propre du névrosé, mieux adapté psychologiquement que d'autres types de patients. Selon McDougall (1978), un des éléments clés pour considérer la sexualité perverse est l'absence de choix dans la mesure où la sexualité s'exprime de manière compulsive et rigide. Il ne s'agit pas d'observer ce que l'individu peut faire (la perversion), mais plutôt ce qu'il ne peut pas faire autrement. Elle ajoute également qu'une partie de la

2. Freud nomme « pervers polymorphe » l'adulte qui contient en germe l'ensemble des perversions de l'enfant par exemple l'exhibitionniste, le voyeurisme, le sadisme et le masochisme (Encyclopédie du monde actuel, 1975).

sexualité perverse plus sévère demeure présente chez certains individus sans nécessairement que ceux-ci exercent de la violence sexuelle. Chez ces derniers, cette sexualité serait même un moyen psychique de maîtriser le danger vécu dans la relation d'objet. Le fantasme sexuel serait ainsi une voie d'expression de cette sexualité perverse permettant d'inhiber la violence sexuelle. Dans cette optique, le fantasme permettrait l'expression de la violence et de la sexualité sans agresser une autre personne, prévenant ainsi le passage à l'acte (McDougall, 1978). Cette compréhension des enjeux, entourant le fantasme sexuel selon une approche psychanalytique, est aux antipodes des théories contemporaines de l'agression sexuelle basées sur un lien causal entre le passage à l'acte et la nature violente ou non d'un fantasme sexuel.

Quelques années plus tard, Green (1990) ajoute que les fantasmes sexuels sont habituellement contenus dans un territoire limité de la psyché. Ainsi, les mécanismes de défense adaptés permettraient d'endiguer la pulsion dite pur plaisir. Le refoulement étant le premier mécanisme de défense adapté qui se développe; ainsi le surmoi développé sous le primat de l'œdipe permettrait l'élaboration des fantasmes en limitant les comportements violents, tenant ainsi en ligne de compte l'altérité, c'est-à-dire que sa ou son partenaire est considéré dans sa subjectivité et sa différence. Selon l'approche psychanalytique, le fantasme sexuel pourrait servir de barrage et non de déclencheur aux passages à l'acte.

Hajbi et Loubeyre (2011) réitèrent qu'un comportement sexuel déviant occasionnel ne peut être jugé déviant, peu importe sa nature (à moins qu'il soit criminel, bien entendu). La déviance sexuelle doit être caractérisée par sa ténacité, sa répétition et son exclusivité (ou préférence). Des études comme celle de Herbenick *et al.* (2010) auprès d'un échantillon représentatif de la population américaine rend compte de manière exhaustive de la diversité des comportements sexuels incluant la masturbation mutuelle, le sexe oral, vaginal et anal. De plus, la majorité des individus de la population générale vivent des fantasmes sexuels dits déviant (Joyal, Cossette et Lapierre, 2015). Notamment, on retrouve une grande proportion de fantasmes sexuels liés à la coercition et au sadisme, plus précisément dans le BDSM (servitude, domination, soumission, sadisme et masochisme), chez des individus de la population générale. Une autre recherche effectuée auprès d'étudiants masculins de la population générale démontre que 60 % d'entre eux ont des fantasmes portant sur la servitude et des thèmes légèrement coercitifs (Williams, Cooper, Howell, Yuille et Paulhus, 2009). De fait, cette proportion est plus élevée que celle observée chez des délinquants sexuels (Daleiden, Kaufman, Hilliker et O'Neil, 1998; O'Donohue, Letourneau et Dowling, 1997).

D'autres recherches, comme celle de Baumgartner, Scalora et Huss (2002), ont été menées afin de clarifier la présence et la nature des fantasmes sexuels auprès de plusieurs échantillons de participants incluant des individus ayant commis des agressions sexuelles, des délinquants sans délit de nature sexuelle, des étudiants collégiaux de sexe masculin et des hommes qui sont atteints de fétichisme, présentant des traits sadomasochistes ou plusieurs paraphilies. Les résultats indiquent que les agresseurs sexuels d'enfants vivent autant de fantasmes que les étudiants et les hommes que l'on pourrait qualifier d'intérêts fétichistes. De plus, les auteurs d'agressions sexuelles sur les enfants présenteraient un score global moins élevé de fantasmes que les hommes qui commettent des comportements sadomasochistes et qui présentent plusieurs paraphilies. Cette étude montre bien la présence et la diversité des fantasmes qui peuvent se déployer chez l'ensemble des individus. Ainsi, il devient primordial de déterminer les caractéristiques spécifiques des fantasmes d'agresseurs sexuels afin de vérifier si elles diffèrent véritablement de celles des fantasmes des hommes de la population générale.

La sexualité déviante est considérée comme un comportement sexuel anormal. Le terme inclut généralement les paraphilies regroupées dans le *Manuel statistique des troubles mentaux - 5* (DSM-5) (p. ex., voyeurisme, sadisme, masochisme, exhibitionnisme, pédophilie). Williams, Cooper, Howell, Yuille et Paulhus (2009) mentionnent les agressions sexuelles, les actes illégaux non consensuels ainsi que le degré de nocivité comme critères dans leur définition de déviance sexuelle. Plus récemment, Joyal et Ankfold (2017) ajoutent que, si certaines personnes ne ressentent pas d'inconfort en lien avec leurs préférences paraphiliques, le critère de détresse de l'individu pourrait être important pour définir la sexualité pathologique. En fait, ces auteurs affirment qu'il ne s'agit pas seulement de considérer les comportements répertoriés dans le DSM-5 pour considérer la déviance ou la pathologie, mais tout comportement qui engendre de la détresse chez la personne. Mokros (2018) définit la déviance sexuelle comme étant les actions, les pulsions, les attitudes ou les fantasmes associés à l'excitation sexuelle pour la personne, mais désapprouvés par la société et considérés comme nocifs ou dangereux pour les autres.

Les fantasmes d'auteurs d'agressions sexuelles : fixité/rigidité et lien avec le délit

Comme souligné précédemment, la grande majorité des théories portant sur la compréhension de l'agression sexuelle accorde une importance considérable à la présence de fantasmes sexuels déviants (Gee, Devilly et Ward, 2004; Knight, Warren, Reboussin et Soley, 1998; Marshall, Laws et Barbaree, 1990; Proulx, Guay et Ouimet, 1999), alors que ces derniers sont également rapportés par une proportion non

négligeable d'individus de la population générale. Ainsi, contrairement à ce qui est généralement avancé, la nature d'un fantasme sexuel n'aurait pas, à elle seule, de réelle valeur prédictive du passage à l'acte. Selon les tenants de l'approche psychanalytique, deux autres caractéristiques des fantasmes sexuels devraient être évaluées afin de mieux prévenir les passages à l'acte et les comprendre, soit la fixité/rigidité et la planification. De plus, la plupart des psychanalystes soulignent que le pervers sexuel ne vit pas de véritable fantasme; les images mentales seraient plutôt une séquence motrice, agie et stéréotypée sans une vraie construction fantasmatique. Le scénario stéréotypé de l'individu pervers serait marqué par la fixité/rigidité et construit comme « une image fétiche sans résonance fantasmatique » (Duparc, 2017; Gravier, 2013).

McDougall (1978) souligne que les individus dont la vie sexuelle est centrée sur la perversion manifeste et organisée ont souvent une vie fantasmatique pauvre. La structure de leur surmoi ne permet d'imaginer des rapports sexuels que dans une perspective limitée. En fait, le déviant sexuel a peu de liberté d'expression érotique, tant dans le fantasme que dans l'agir. « L'expression érotique ritualisée est un trait essentiel de sa stabilité psychique et une grande partie de son existence se déroule autour d'elle » (McDougall, 1978). De plus, l'économie libidinale de ces individus ferait en sorte qu'ils seraient poussés à « agir » une grande partie de ce qu'ils imaginent. Green (1990) mentionne que la perversion ignore le refoulement, le retour du refoulé et le conflit. Le Moi adhère au plaisir pervers et ne lutte pas contre la satisfaction qu'il procure. Le surmoi de certains agresseurs sexuels serait particulièrement faible, leur permettant ainsi de passer à l'acte.

Cette hypothèse d'un univers fantasmatique pauvre est en contradiction avec la majorité des théories actuelles portant sur caractéristiques psychologiques des agresseurs sexuels, qui postulent chez eux la présence de plusieurs fantasmes déviants et intenses. Par contre, Ravit (2004) relève qu'il semble en fait y avoir deux grands sous-groupes d'agresseurs sexuels, à savoir ceux qui ont une vie fantasmatique pauvre et ceux qui en ont une très riche et intense qu'ils n'arrivent pas à contenir dans leur psyché.

Selon Viaux et Combaluzier (2011), la capacité à fantasmer serait différente chez les délinquants sexuels qui posent des comportements sexuels à répétitions et ceux qui passent à l'acte de manière impulsive. Alors que l'acte compulsif aurait été préalablement scénarisé par l'individu, l'acte impulsif traduirait un manquant de contrôle momentané non imaginé. Dans les deux cas, la force de la pulsion est telle que le contrôle cède à l'agir, mais le rôle du fantasme sexuel sur le passage à l'acte serait notablement différent. À ce sujet, McDougall (1982) identifie également

deux sous-groupes d'individus. Elle mentionne qu'il s'agit soit d'individus qui présentent des carences dans leurs capacités de fantasmatisation, soit d'individus aux prises avec un excès de résonance fantasmatique désobjectalisé par des mécanismes de défense.

Fantasme sexuel et passage à l'acte

À la différence des délinquants sexuels, les non-délinquants pourraient contenir suffisamment leurs pulsions à l'intérieur d'eux, dans leur psyché (p. ex., désirs sexuels et fantasmes). La pulsion se vit selon trois modes, soit la somatisation (transformation en souffrance physique), le passage à l'acte et la mentalisation. Les deux premiers modes permettent la libération de la tension par le corps ou par l'agir. En fait, ces modes automatiques, comparativement à la mentalisation, ne permettent pas le détour par la pensée, la symbolisation et la fantasmatisation.

L'agir et la somatisation se retrouvent chez les individus ayant une organisation psychique moins développée, incapables d'utiliser la mentalisation ou la fantasmatisation. Balier (1996), dans *Psychanalyse des comportements sexuels violents*, illustre bien ce phénomène : « le plus souvent il s'agit d'un "acting" qui suppose un basculement dans un autre fonctionnement et une rupture dans le travail psychique » (p. 28). On peut donc présumer que la déficience du surmoi implique la difficulté majeure à contenir les élans du ça qui se traduisent par l'ensemble des forces pulsionnelles inconscientes. En fait, de manière générale, un individu qui arrive à fantasmer et élaborer mentalement la pulsion sera à l'abri d'un passage à l'acte sexuel puisqu'il lui est possible de supporter un délai et de secondariser la pulsion, de la mentaliser.

La mentalisation se définit comme la capacité qu'a le sujet de tolérer, voire de traiter ou même de négocier l'angoisse intrapsychique et les conflits interpersonnels ou intrapsychiques. Ce travail psychique de mentalisation se réalise face aux angoisses, à la dépression et aux conflits inhérents à la vie (Debray, 1991). Toutefois, pour des individus dits agissants, la vie fantasmatique est carencée et moins élaborée (Van Gijsegem, 1988; Tardif, 2009). Il semble que le faible niveau de développement du psychisme des agresseurs sexuels fasse en sorte que le passage à l'acte soit la solution psychique et comportementale la plus souvent choisie pour gérer les tensions internes. On comprend ainsi que plus les capacités de mentalisation sont déficitaires, plus le risque de passage à l'acte pourrait augmenter. Ce mode de fonctionnement appuie bien le lien entre les carences dans la capacité de fantasmatisation et le passage à l'acte.

Selon la documentation empirique consultée, il est soutenu que le fantasme sexuel est directement lié à l'infraction sexuelle. Les individus qui

vivent régulièrement des fantasmes sexuels déviants deviennent motivés à exécuter ces images mentales fantasmées (Deu et Edelmann, 1997; MacCulloch, Snowden, Wood et Mills, 1983). En fait, il s'agit d'un fantasme, mais également d'un scénario précis en lien avec un délit sexuel. Des recherches récentes soutiennent cette hypothèse comme celle menée par Beech, Fisher et Ward (2005) auprès d'auteurs d'agressions sexuelles sadiques. Dans 79 % des cas, les individus mentionnent réaliser des fantasmes sexuels comme principale motivation à poser un geste délictuel. Cependant, selon plusieurs auteurs et la littérature sur le sujet, il semble qu'il y aurait deux types de relations selon la fixité/rigidité et la richesse d'un scénario fantasmatique sexuel. D'une part, la faible capacité de mentalisation des agresseurs sexuels dits « compulsifs » pourrait se traduire par un nombre relativement élevé de fantasmes hautement scénarisés, envahissants et associés au passage à l'acte. D'autre part, celle des agresseurs sexuels dits « impulsifs » devrait se traduire par un faible nombre de fantasmes en général.

En prenant en considération les travaux empiriques, psychodynamiques et les observations cliniques, il est possible d'en arriver au constat que certains délinquants auraient une vie fantasmatique pauvre. Plus spécifiquement, il y aurait un groupe d'individus qui n'arrivent pas à rêver, imaginer, et produisent peu de contenus psychiques dans les épreuves projectives³. Il s'agit d'individus qui seraient impulsifs dans leur passage à l'acte. En fait, plus l'acte est impulsif, plus la possibilité de fantasmer et de mentaliser serait faible. De plus, il y aurait un autre sous-groupe d'individus qui pourraient scénariser leur déviance sexuelle et créer des scénarios de leurs passages à l'acte sexuel.

Plusieurs faiblesses dans des études antérieures peuvent être soulignées. Tout d'abord, les recherches actuelles ciblent principalement la nature et l'intensité des fantasmes et l'évaluation est effectuée à partir de questionnaires objectifs. Cependant, d'autres caractéristiques pourraient être prises en ligne de compte pour une meilleure compréhension de la fonction du fantasme dans le passage à l'acte. Ensuite, malgré une grande quantité d'écrits sur la délinquance sexuelle, très peu d'études empiriques ont été effectuées sur les fantasmes sexuels, en particulier auprès de la population générale. Il est ainsi difficile de statuer sur la « normalité » du fantasme sexuel. Finalement, la plupart des sources psychanalytiques se réfèrent à des études de cas. Il s'agit d'une méthode de collectes d'informations très riche sur le plan clinique afin de cerner la singularité du

3. Notons plusieurs travaux de Françoise Neau sur le sujet, notamment dans le texte *L'exigence narrative du TAT dans des protocoles d'auteurs d'agressions sexuelles* (2002). Nous n'irons pas plus loin sur les résultats provenant de tests projectifs puisqu'il ne s'agit pas du sujet de notre étude.

sujet. Toutefois, cette méthode limite les possibilités de généralisation des résultats à l'ensemble de la population.

Objectifs de la présente étude

À la suite du relevé de la documentation, le premier objectif de la présente étude exploratoire est d'évaluer les productions fantasmatiques d'auteurs d'une ou de plusieurs agressions sexuelles⁴. Cet objectif de recherche a été établi en se basant sur la théorie psychodynamique qui suppose la présence de deux profils d'auteurs d'agressions sexuelles. Nous avons d'abord vérifié si la planification, définie par le lien entre le contenu des fantasmes sexuels et la nature du fantasme sexuel avec le délit, pourrait être une variable qui diviserait les participants en deux sous-groupes.

Ensuite, en fonction de cette première analyse il a été possible de vérifier à l'aide d'une comparaison statistique, s'il y a une différence entre les deux sous-groupes en ce qui a trait principalement à la rigidité/fixité, définie par la répétition dans le temps des fantasmes sexuels et la pauvreté de l'imaginaire des fantasmes sexuels. Cette catégorie servira à évaluer les capacités imaginaires des participants (de pauvres capacités ayant un faible contenu fixe et rigide, à un imaginaire riche et varié). De plus, à l'aide d'une comparaison statistique entre les deux sous-groupes, nous avons évalué s'il existe des différences significatives par rapport aux caractéristiques des délits présentés dans le Tableau 1.

Le deuxième objectif porte sur la comparaison des productions fantasmatiques de nos participants à celles répertoriées chez des hommes de la population générale, et ce, dans l'étude de Joyal, Cossette et Lapierre (2015). L'évaluation des productions fantasmatiques porte sur un axe : la nature de fantasmes sexuels.

Quatre questions sont proposées dans la présente étude :

Pour le premier objectif :

1. Est-ce que la planification du délit peut distinguer la présence de deux sous-groupes d'auteurs d'agressions sexuelles?

Après la vérification de la présence ou non des sous-groupes, les deux autres questions sont :

2. Est-ce qu'il y aura des différences entre les deux sous-groupes quant à la rigidité des fantasmes sexuels?
3. Est-ce qu'il y aura des différences entre les deux sous-groupes quant aux caractéristiques des délits?

4. Nous nous sommes limités à l'évaluation de la production fantasmatique et non au sens que cela peut prendre dans la vie de l'individu dû à la forme et à l'objectif de cet article.

Fantasmes d'auteurs d'agressions sexuelles

Tableau 1

Caractéristiques des délits commis par les participants

Variables	Auteurs d'agressions sexuelles (n=17)	
	n	%
Types de délit		
Cyberpornographie infantile	6	35
AS sur mineurs	5	29
Inceste	3	18
AS sur majeurs	2	12
Leurre informatique	1	6
Âge de la victime		
0 à 5 ans	3	18
6 à 10 ans	5	30
11 à 17 ans	8	47
18 ans et plus	1	6
Sexe de la victime		
Féminin	11	64
Masculin	4	24
Les deux	2	12
Nombre de victime (s)		
1 à 5	6	35
6 à 10	5	29
Victimes de la pornographie juvénile	6	35
Durée de l'acte		
0 à 4 ans	9	53
5 à 9 ans	1	06
10 ans et plus	7	41
Lien à la victime		
Membre de la famille	5	29
Victime connue	4	24
Victime inconnue	2*	12
Antécédents criminels sexuels		
Oui	4	24
Non	13	76
Antécédents criminels non sexuels		
Oui	3	18
Non	14	82

Note. N=17; AS= Agression sexuelle; * N'inclut pas les victimes de pornographie juvénile.

Pour le deuxième objectif :

4. Est-ce qu'il y aura des différences entre le groupe d'auteurs d'agressions sexuelles et des hommes de la population générale quant à la diversité des productions fantasmatiques?

MÉTHODE

Participants

L'échantillon clinique est constitué de 17 hommes auteurs d'au moins un délit de nature sexuelle, âgés de 45 ans en moyenne (étendue de 20 à 70 ans) et présentement en traitement pour délinquance sexuelle au sein d'un organisme communautaire. Environ un tiers des délinquants sexuels qui ont été sollicités ont accepté de participer à la recherche et trois d'entre eux ont abandonné lors de l'appel téléphonique. Les données utilisées pour la présente étude préliminaire sont tirées d'une étude plus large portant sur les enjeux psychosociaux d'auteurs de violence sexuelle⁵.

Les participants sont en couple dans 41 % des cas, célibataires pour le reste. Ils ont un niveau de scolarité se situant de l'école primaire (12 %), du secondaire (24 %), d'un diplôme professionnel (DEP) (6 %), du milieu collégial (24 %) au milieu universitaire (12 %). Ils ont œuvré dans différents milieux de travail : ouvrier (35 %), technicien (6 %) et professionnel (6 %). Aussi, 29 % sont actuellement retraités et 12 % sans emploi.

Concernant le type d'agression sexuelle, se retrouve par ordre d'importance la cyberpornographie infantile (35 %; 6/17), les agressions sexuelles sur des enfants (29 %), l'inceste (18 %), les agressions sexuelles sur des adultes (12 %) et le leurre informatique (6 %). De plus, 29 % des agressions ont été commises sur un membre de la famille directe ou élargie, et respectivement 24 % et 12 % sur une victime connue et inconnue de l'agresseur (le pourcentage n'inclut pas les victimes de cyberpornographie). Le nombre de victimes varie d'un à dix. Le sexe des victimes est dans 76 % des cas de sexe féminin et dans 36 % de sexe masculin (notons que certains participants ont des victimes des deux sexes). De plus, 4 participants soit 24 % des participants sont des récidivistes d'un délit sexuel d'une même nature. Aussi, trois participants ont commis des crimes non sexuels, par exemple de la cruauté animale et du trafic de stupéfiants. Le Tableau 1 présente les caractéristiques des délits de manière plus détaillée pour chacun des participants de notre étude.

Caractéristiques des délits

Instrument de mesure

Le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agressions sexuelles (QICPAAS). Le QICPAAS, développé par Balier, Ciavaldini et Girard-Khayat (1997) a été administré pour évaluer les productions

5. Pour cette étude, un certificat d'éthique (CER-14-13-189-06-06) a été délivré par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Nous remercions les participants ainsi que les intervenants qui ont aidé au recrutement.

fantasmatiques des participants. Il s'agit d'une entrevue structurée comptant quatre-vingts questions, conçues dans le cadre d'une recherche pour évaluer différents aspects du délit, notamment la nature de la vie psychique de l'auteur de l'agression sexuelle antérieurement au délit. Aux fins de la présente étude, quatre questions ont été utilisées pour déterminer le contenu des fantasmes sexuels prédélictuels du délinquant, soit : (1) « Si vous utilisez des vidéos pornographiques, que représentent-elles : (a) des scènes hétérosexuelles; (b) des scènes homosexuelles; (c) des scènes sexuelles avec de très jeunes enfants; (d) des scènes sexuelles avec de jeunes adolescents; (e) des scènes de violences sexuelles; (f) des scènes sexuelles avec des animaux ou; (g) autres choses; (2) À un autre moment de votre vie, aviez-vous déjà pensé à ce comportement, à cet acte, sans passer à l'acte?; (3) Juste avant de vous masturber, y a-t-il quelque chose qui vous excite particulièrement?; (4) Avant l'acte, avez-vous eu une pensée ou eu dans votre tête une image qui soit venue? ». Chaque entrevue a été enregistrée, suivant l'accord du participant, à l'aide d'un magnétophone afin de faciliter la codification ainsi que les accords interjuges aux différents tests.

Déroulement

Afin d'évaluer les productions fantasmatiques des participants, nous avons premièrement effectué des entrevues de recherche individuelles sur une base volontaire avec chacun d'eux. Les entrevues menées à l'aide du questionnaire QICPAAS ont ensuite été transcrites. À noter que tous les participants étaient avisés qu'ils étaient protégés contre la poursuite ou les signalements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse lors de la signature du formulaire de consentement. Pour classer les participants dans un des deux sous-groupes, le relevé de la documentation de la théorie psychodynamique a permis de définir le critère « planification ». À partir de la définition⁶ de chacune de nos variables, une analyse qualitative de contenus a permis de classer les réponses des participants obtenues au questionnaire QICPAAS en catégories dichotomiques telles que : 1) présence ou absence de planification et 2) présence ou absence de fixité et rigidité des fantasmes. En outre, nous avons discuté en équipe de chaque cas afin de nous assurer de la fiabilité des résultats; un consensus a été établi entre les auteurs de cet article. Nous avons ensuite réalisé des analyses statistiques de comparaison de groupe afin d'évaluer si la variable « fixité et rigidité des fantasmes » se distingue entre les deux sous-groupes. Finalement, la même analyse statistique a été effectuée

-
6. Nous avons opté pour les définitions suivantes comme susmentionné dans la section « objectif » :
- Planification : définie par le lien entre le contenu des fantasmes sexuels et la nature du fantasme sexuel avec le délit;
 - Rigidité/fixité : définie par la répétition dans le temps des fantasmes sexuels et la pauvreté de l'imaginaire des fantasmes sexuels.

avec les caractéristiques des délits présentés dans la section participant de cet article pour évaluer s'il y a des différences significatives entre les deux sous-groupes.

RÉSULTATS

Fixité/rigidité des fantasmes sexuels selon les deux sous-groupes d'auteurs d'agressions sexuelles dégagés à partir de la capacité de planification du passage à l'acte

Tel que démontré dans le Tableau 2, les catégories « planification du délit » ont permis de séparer le groupe de participants en deux sous-groupes distincts, à savoir ceux (n = 10) dont les fantasmes sont liés au délit (concordance et planification) et ceux (n = 7) dont les fantasmes n'avaient pas de lien direct avec le délit (possible imprévisibilité). En outre, les fantasmes sexuels de 60 % des participants du premier sous-groupe pourraient être qualifiés de fixes et rigides. Dans ces cas, lorsqu'on analyse le contenu des entrevues, peu de fantasmes étaient évoqués et les éléments centraux concernaient des thèmes d'agressions sexuelles. Aussi, la plupart des participants de cette catégorie considèrent leurs fantasmes comme obsédants et envahissants. Leurs comportements sexuels, dont la masturbation et le passage à l'acte, étaient exclusivement liés à des fantasmes de nature délictuelle. Quant au second sous-groupe, les analyses de contenus des verbalisations des participants montrent que le passage à l'acte sexuel n'était associé à aucun de leurs fantasmes sexuels (Tableau 2). Un seul participant de ce groupe avait des fantasmes sexuels fixes ou rigides. Étant donné l'absence de concordance entre le fantasme et le délit chez ces participants, et le fait qu'ils aient tous spécifié ne pas avoir planifié leur délit, il serait possible de penser que le comportement délictuel serait impulsif.

Une comparaison statistique entre les deux groupes à partir du test Khi-deux a aussi été effectuée pour la catégorie « fixité/rigidité », les résultats montrent une tendance statistiquement significative ($p < 0,10$) (voir Tableau 2). Ainsi, les résultats obtenus à l'aide d'analyses de contenus et par les analyses statistiques convergent. Il est possible d'observer une différence entre les deux sous-groupes quant à la rigidité des fantasmes sexuels. Cependant, étant donné le petit échantillon (n = 17), il est noté que deux cellules sur quatre comptent moins de 5 participants; ce qui diminue la puissance statistique de l'analyse quantitative.

Fantasmes d'auteurs d'agressions sexuelles

Tableau 2

Comparaison au Khi-deux des deux sous-groupes dégagés d'auteurs d'agressions sexuelles selon la planification du passage à l'acte

Variables	Planification du délit		Non planification du délit		X ²	p
	Sous-groupe 1 (n=10)		Sous-groupe 2 (n=7)			
	n	%	n	%		
Fixité/rigidité des fantasmes sexuels					3,553	0,059*
Oui	6	60	1	14		
Non	4	40	6	86		

Note. N = 17; *Tendance significative, $p < 0,10$.

Prévalence (%) des caractéristiques des délits chez les deux sous-groupes d'auteurs d'agressions sexuelles

Le Tableau 3⁷ présente les analyses du Khi-deux utilisées afin de comparer les caractéristiques des délits dans les deux sous-groupes d'auteurs d'agressions sexuelles. Les résultats montrent que la durée des actes et les antécédents criminels sexuels diffèrent significativement ($p < 0,05$) entre les deux sous-groupes. Effectivement, notons que dans le premier sous-groupe, les actes délictuels se sont étalés sur plus de dix ans (86%) et ils n'ont aucun antécédent criminel sexuel (100 %). Tandis que dans le second sous-groupe, les individus ont majoritairement été actifs durant une période inférieure à dix ans (90%) et ces individus sont majoritairement des récidivistes en matière de délinquance sexuelle (57 %). Les autres caractéristiques ne s'avèrent pas statistiquement significatives.

Nature et diversité : Comparaison des thèmes fantasmatiques des auteurs d'agressions sexuelles et des hommes de la population générale

Le Tableau 4 oppose les résultats de la présente étude à ceux de Joyal, Cossette et Lapierre (2015), obtenus auprès d'un échantillon d'hommes québécois (n = 717) recrutés parmi la population générale. Étant donné plusieurs différences entre les deux études (taille des échantillons, instruments de mesures, devis, objectifs), il n'est pas possible de comparer leurs résultats de façon statistique avec le test du Khi-deux.

7. Les variables soumises au test du khi-deux sont les mêmes que celles dans le Tableau 1 (caractéristiques des délits). Toutefois, dû au nombre limité de participants, nous avons été contraints de regrouper les items afin d'augmenter le nombre de participants dans chaque catégorie, augmentant ainsi la puissance statistique. Nous avons choisis de laisser le premier tableau avec une plus grande diversité d'items pour présenter de manière plus exhaustive les caractéristiques de notre échantillon.

Tableau 3
Prévalence (%) des caractéristiques des délits chez les deux sous-groupes
d'auteurs d'agression sexuelle

Variables	Sous-groupe 1	Sous-groupe 2	χ^2	<i>p</i>
	(n = 10)	(n = 7)		
	%	%		
Types de délit			0,781	0,677
Cyberpornographie infantile	50	29		
AS sur mineurs	40	57		
AS sur majeurs	10	14		
Âge de la victime			0,256	0,880
0 à 11 ans	50	57		
12 à 17 ans	40	29		
18 ans et plus	10	14		
Sexe de la victime			0,004	0,949
Féminin	70	71		
Masculin	30	29		
Nombre de victime (s)			3,386	0,184
1 à 5	40	43		
6 à 10	10	43		
Victimes de la pornographie juvénile	50	14		
Durée de l'acte			9.746	0,002*
0 à 10 ans	90	14		
10 ans et plus	10	86		
Lien à la victime			1.036	0,596
Membre de la famille	20	43		
Victime connue	40	29		
Victime inconnue	40	29		
Antécédents criminels sexuels			7.473	0,006*
Oui	0	57		
Non	100	43		
Antécédents criminels non sexuels			0,093	0,761
Oui	20	14		
Non	80	86		

Note. N = 17; * *p* < 0,05.

Fantasmes d'auteurs d'agressions sexuelles

Tableau 4

Nature et diversité : comparaison des thèmes fantasmatiques des auteurs d'agressions sexuelles et des hommes de la population générale

Thématiques	Auteurs d'agressions sexuelles (n = 17)	Groupe comparatif : Hommes de la population générale ⁸
Sadomasochiste	18 %	50 %
Urophilie	12 %	8 %
Homosexuelle adulte	29 %	20 %
Hétérosexuelle adulte	47 %	94 %
Pornographie juvénile (enfants et adolescents)	24 %	1,8 %
Bestialité, zoophilie	18 %	2.2 %
Transsexuel	6 %	n/d
Scénario d'exhibition	6 %	43 %*
Fétichisme	6 %	28 %

Néanmoins, trois observations peuvent être faites à partir du Tableau 4 : (1) La variété des fantasmes sexuels des agresseurs sexuels est beaucoup moindre (en termes de pourcentage de possession) que celle des hommes de la population générale; (2) Certains fantasmes sexuels paraphiliques (sadomasochistes, exhibitionnistes en couple et fétichistes) dans des proportions plus grandes que chez les agresseurs sexuels; (3) Par contre, ces derniers rapportent plus de fantasmes illégaux (pédophilie et bestialité). À noter que les seuls deux fantasmes qui étaient considérés statistiquement déviants dans l'étude de Joyal et ses collaborateurs (2015) étaient justement la pédophilie et la bestialité. À la lumière de la comparaison entre les deux groupes, il est donc possible de constater que les auteurs d'agressions sexuelles ont une vie fantasmatique peu élaborée à l'exception de certains intérêts spécifiques.

DISCUSSION

Malgré le caractère exploratoire de la présente recherche, plusieurs informations ressortent et s'avèrent pertinentes pour l'avancement des connaissances. Ainsi, dans un premier temps les résultats préliminaires de la présente étude permettent de dégager deux possibles sous-groupes d'auteurs d'agressions sexuelles qui auraient un fonctionnement distinct. Dans le premier sous-groupe, on retrouve des individus qui mentionnent avoir des intérêts sexuels exclusifs et une pauvreté dans la diversité de leurs fantasmes. En fait, ce sont des individus qui planifieraient et

8. Selon l'étude de Joyal, Cossette et Lapierre, (2015).

érotiseraient les scènes fantasmées de l'agression sexuelle commise. Aussi, nous constatons que ce sont des agresseurs qui ont une longue carrière de délinquants sexuels avant leur première arrestation. Dans le deuxième groupe, on retrouve des individus qui présenteraient de l'impulsivité et qui auraient des fantasmes sexuels peu dirigés vers l'agression sexuelle. Ces individus auraient une plus grande difficulté à contenir la pulsion et l'action. Notons que dans ce sous-groupe, nous retrouvons une plus grande proportion de récidivistes et ceux-ci ont une carrière criminelle inférieure à 10 ans. Dans un deuxième temps, nos résultats indiquent que la diversité des fantasmes sexuels, comparée à un échantillon normatif, permet de constater que les productions fantasmatiques seraient moins diversifiées chez les auteurs d'agressions sexuelles.

Les résultats de la présente étude convergent avec la théorie et les observations cliniques de plusieurs chercheurs et cliniciens tels que McDougall (1978) et de Van Gijsegem (1988) qui soulignent une carence au point de vue fantasmatique chez certains individus auteurs d'agressions sexuelles. Le lien entre mentalisation et passage à l'acte mentionné par ces deux auteurs est également observable dans nos résultats de recherche. Rappelons que la mentalisation se définit comme la capacité qu'a le sujet de tolérer, voire de traiter ou même de négocier l'angoisse intrapsychique et les conflits interpersonnels ou intrapsychiques (Debray, 1991). Il semble que les hommes du premier sous-groupe présentent une carence fantasmatique importante, c'est-à-dire qu'ils présentent peu de productions de fantasmatisations avant le passage à l'acte sexuel. De plus, Viaux et Combaluzier (2011) ont également soulevé dans leurs travaux la présence de deux profils de délinquants sexuels, soit le profil impulsif et compulsif.

La présente recherche soulève des questions encore peu abordées à ce jour, notamment sur la fonction et la nature du fantasme sexuel chez les auteurs d'agressions sexuelles. De plus, la conceptualisation psychodynamique propose un éclairage des différents sous-groupes d'auteurs d'agressions sexuelles basé sur leurs capacités de fantasmatisation en comparaison à la population générale. Notre étude propose aussi une compréhension du processus par lequel le fantasme sexuel pourrait ou non mener un individu à l'agir. Par contre, plusieurs biais doivent être soulevés, en particulier l'évaluation du fantasme auprès des agresseurs sexuels. Les deux sous-groupes ont été dégagés à partir de la verbalisation des participants. De ce fait, notre recherche repose sur les éléments que les individus ont bien voulu nous révéler lors des entrevues de recherche. De plus, la désirabilité sociale pourrait jouer un rôle important dans leur inhibition à partager certains fantasmes sexuels prohibés socialement. De plus, l'échantillon comparatif tiré de l'étude de

Joyal, Cossette et Lapierre (2015) est composé d'individus s'étant révélés par internet et qui pourraient être plus ouverts à parler de la sexualité que la moyenne des gens. Ainsi, même si les deux recherches se basent sur les propos des individus, les données n'ont pas été collectées à l'aide des mêmes outils. De plus, le choix d'un échantillon hétérogène a été conservé étant donné le nombre limité de participants. Ainsi, nous avons l'avantage d'explorer le vécu d'un plus grand nombre de participants, toutefois nous sommes conscients qu'il est impossible de généraliser nos résultats à l'ensemble des agresseurs sexuels. En fait, notre recherche avait pour objectif d'apporter des pistes de réflexion afin de mieux comprendre le rôle du fantasme sexuel dans le passage à l'acte délictuel. Ces résultats sont à prendre avec prudence dû aux biais soulevés précédemment.

À partir des réflexions amorcées dans la présente étude, deux types de recherche pourraient être pertinents. D'une part, une recherche proposant une comparaison de deux groupes soit des délinquants sexuels et des individus de la population générale afin de faire ressortir les différences quant aux fantasmes évoqués entre les deux populations. Ce type d'étude nécessiterait bien entendu un échantillon de plus grande taille. D'autre part, une analyse de cas multiples pourrait permettre d'élaborer de manière approfondie le sens des fantasmes et l'histoire de vie de l'individu. Il serait également pertinent d'évaluer les capacités de mentalisation, par exemple à l'aide d'un test projectif tel que le test Rorschach. Les tests projectifs s'avèrent pertinents afin de dégager les conduites psychiques, les capacités de mentalisation, les mécanismes de défense et les capacités de contenance pulsionnelle. L'arrimage ou la convergence d'indices entre les données issues de grilles actuarielles et de tests projectifs est une méthode efficace afin d'évaluer les auteurs d'agressions sexuelles et de prévenir la récurrence (Léveillé et Lefebvre, 2008).

Mieux comprendre les caractéristiques et la fonction du fantasme ainsi que de mieux distinguer les différents profils d'auteurs d'agressions sexuelles pourrait certainement apporter un avancement des connaissances important autant pour la prise en charge, les stratégies d'intervention, et l'évaluation du risque de récurrence des délinquants sexuels. Les capacités de fantasmatisation et d'élaboration des fantasmes sexuels sont à notre avis un élément clé afin de mieux comprendre ce que l'individu est en train de vivre ou de jouer dans sa réalité subjective.

CONCLUSION

On tient généralement pour acquis que les fantasmes sexuels des hommes auteurs d'agresseurs sexuels sont particuliers, qu'ils diffèrent notablement de ceux de la population générale. Cependant, très peu

d'études comparatives ont véritablement confirmé cette croyance. Alors que les agresseurs sexuels récidivistes rapportent, comme attendu, avoir des fantasmes sexuels associés au passage à l'acte, il semble que les mêmes types de fantasmes se retrouvent également chez plusieurs hommes de la population générale. Dès lors, ce qui reste à déterminer est ce qui différencie un fantasme sexuel de nature illégale annonciateur d'un passage à l'acte, d'un fantasme de même nature qui ne s'actualisera pas. L'objectif premier de cette étude était d'effectuer un relevé de la documentation descriptive et d'orientation psychodynamique afin de proposer des hypothèses concernant les caractéristiques de fantasmes pouvant conduire à des actes illégaux et ayant une valeur de prédiction pour le passage à l'acte ou la récidive. Un objectif secondaire de l'étude était d'obtenir des données préliminaires auprès de 17 auteurs de délits sexuels afin de comparer leurs fantasmes sexuels à ceux d'hommes recrutés parmi la population générale. Comme attendu, les fantasmes sexuels d'agresseurs sexuels, surtout les récidivistes, sont associés au passage à l'acte. Par contre, la présence d'un fantasme sexuel de nature illégale a une très faible valeur de prédiction comportementale, car elle est commune parmi les hommes de la population générale qui n'ont jamais concrétisé leur fantasme ou envisagé de le faire. Il semble que d'autres qualités du fantasme aient une meilleure valeur de prédiction, notamment sa fixité/rigidité, sa fréquence et son intensité. Finalement, contrairement à plusieurs théories, les criminels sexuels n'ont pas nécessairement un univers fantasmatique varié et riche. Ces données pourraient permettre de mieux comprendre le lien entre les fantasmes sexuels et le risque de passage à l'acte. Des recherches futures sur le rôle et le lien du fantasme sexuel dans le passage à l'acte permettront de raffiner notre compréhension de la problématique.

RÉFÉRENCES

- Abel, G. G. et Blanchard, E. B. (1974). The role of fantasy in the treatment of sexual deviation. *Archives of General Psychiatry*, 30, 467-475.
- American Psychiatric Association (APA) (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders: DSM-5™ (5^e éd.)*. Arlington, VA : American Psychiatric Publishing.
- Baumgartner, J. V., Scalora, M. J. et Huss, M. T. (2002). Assessment of the Wilson sex fantasy questionnaire among child molesters and nonsexual forensic offenders. *Sexual Abuse*, 14(1), 19-30.
- Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Balier, C., Ciavaldini, A. et Girard-Khayat, M. (1997). *Questionnaire d'Investigation clinique pour les auteurs d'« agressions sexuelles »*. Paris, France : ARTAAS.
- Bartels, M., Beech, A. (2016). Theories of deviant sexual fantasy. Dans A. Beech et T. Ward (dir.), *The wiley handbook on the theories, assessment et treatment of sexual offending* (p. 165-186) Chichester, Royaume-Uni : Wiley et Sons, Ltd.
- Bartels, R. M. et Gannon, T. A. (2011). Understanding the sexual fantasies of sex offenders and their correlates. *Aggression and Violent Behavior*, 16(6), 551-561.
- Beech, A., Fisher, D. et Ward, T. (2005). Sexual murderers' implicit theories. *Journal of interpersonal violence*, 20(11), 1366-1389.

- Cornet, J. P., Giovannangeli, D. et Mormont, C. (2003). *Les délinquants sexuels : théories, évaluation et traitements*. Paris, France : Frison-Roche.
- Daleiden, E. L., Kaufman, K. L., Hilliker, D. R. et O'Neil, J. N. (1998). The sexual histories and fantasies of youthful males: A comparison of sexual offending, nonsexual offending, and nonoffending groups. *Sexual Abuse*, 10(3), 195-209.
- Deu, N. et Edelmann, R. J. (1997). The role of criminal fantasy in predatory and opportunist sex offending. *Journal of Interpersonal Violence*, 12(1), 18-29.
- Duparc, F. (2017). *La clinique de psychanalyste aujourd'hui : une pratique ouverte, un cadre sur mesure*. Paris, France : In Press.
- Encyclopédie du monde actuel (EDMA), (1975). Dans Favrod, C.-H. (dir.), *L'encyclopédie du monde actuel, la psychanalyse* (p. 94-95). Paris, France : Le livre de poche.
- Freud, S. (1962). *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Paris, France : Gallimard. (Ouvrage original publié en 1910).
- Freud, S. (1968). *Métapsychologie* (trad. J. Laplanche et J. B. Pontalis). Paris, France : Gallimard.
- Gee, D. G., Devilly, G. J. et Ward, T. (2004). The content of sexual fantasies for sexual offenders. *Sexual Abuse*, 16(4), 315-331.
- Gravier, B. (2013). Délinquance sexuelle : de la psychopathologie à la prise en charge, quelques repères. Dans J. L. Senon, C. Jonas et M. Voyer (dir.), *Psychiatrie légale et criminologie clinique* (p. 285-294). Paris, France : Masson.
- Green, A. (1990). *La folie primaire. Psychanalyse des cas limites*. Paris, France : Gallimard.
- Hajbi, M. et Loubeyre, J. (2011). La dynamique intrapsychique des sujets pédophiles : l'apport conjoint de la clinique et du test projectif Rorschach. *Annales médico-psychologiques*, 169(8), 477-484.
- Hanson, R. K. et Bussière, M. T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 66(2), 348.
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: a meta-analysis of recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73(6), 1154.
- Herbenick D., Reece M., Schick V., Sanders S. A., Dodge B et Fortenberry J. D. (2010). Sexual behavior in the United States: Results from a national probability sample of men and women ages 14-94. *Sexual Medicine*, 7(5), 255-65.
- Johnston, L., Ward, T. et Hudson, S. M. (1997). Deviant sexual thoughts: Mental control and the treatment of sexual offenders. *Journal of Sex Research*, 34(2), 121-130.
- Joyal, C. C. (2015). Defining "normophilic" and "paraphilic" sexual fantasies in a population-based sample: On the importance of considering subgroups. *Sexual Medicine*, 3(4), 321-330.
- Joyal, C. C. et Ankfold, J. (2017). Paraphilia. Dans T. K. Shackelford et V. A. Weckes-Shackelford (dir.), *Encyclopedia of evolutionary psychological science*. New York, NY : Springer.
- Joyal, C. C., Cossette, A. et Lapierre, V. (2015). What exactly is an unusual sexual fantasy? *The Journal of Sexual Medicine*, 12(2), 328-340.
- Knight, R. A., Warren, J. I., Reboussin, R. et Soley, B. J. (1998). Predicting rapist type from crime-scene variables. *Criminal Justice and Behavior*, 25(1), 46-80.
- Laplanche, J. et Pontalis, J. B. (1967). *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Leitenberg, H. et Henning, K. (1995). Sexual fantasy. *Psychological bulletin*, 117(3), 469.
- MacCulloch, M. J., Snowden, P. R., Wood, P. J. et Mills, H. E. (1983). Sadistic fantasy, sadistic behaviour and offending. *The British Journal of Psychiatry*, 143(1), 20-29.
- Marshall, W. L., Laws, D. R. et Barbaree, H. E. (1990). Issues in sexual assault. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws et H. E. Barbaree (dir.), *Handbook of sexual assault* (p. 3-7). New York, NY : Springer.
- Mokros, A. (2018). The neuroscience of sexual offending. Dans A. R. Beech, A. J. Carter, R. E. Mann et P. Rotshtein (dir.), *Handbook of forensic neuroscience*. Londres, Royaume-Uni : Wiley-Blackwell.
- McDougall, J. (1978). *Plaidoyer pour une certaine anormalité*. Paris, France : Gallimard.
- McDougall, J. (1982). *Théâtres du Je*. Paris, France : Gallimard.

- Neau, F. (2002). L'exigence narrative du TAT dans des protocoles d'auteurs degressions sexuelles. *Psychologie clinique et projective*, 8, 157-181.
- Person, E. S., Fonagy, P. et Figueira, S. A. (dir.). (2013). *On Freuds creative writers and day-dreaming*. Londres, Royaume-Uni : Karnac Books.
- Proulx, J., St-Yves, M., Guay, J. P. et Ouimet, M. (1999). Les agresseurs sexuels de femmes : scénarios délictuels et troubles de la personnalité. Dans J. Proulx, M. Cusson et M. Ouimet (dir.), *Les violences criminelles* (p. 157-185). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Ravit, M. (2004). Le viol ou l'autre comme empreinte de soi. *Psychologie clinique et projective*, 10, 209-227.
- Renaud, C. A. et Byers, E. S. (1999). Exploring the frequency, diversity, and content of university students' positive and negative sexual cognitions. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 8(1), 17.
- Swaffer, T., Hollin, C., Beech, A., Beckett, R. et Fisher, D. (2000). An exploration of child sexual abusers' sexual fantasies before and after treatment. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12(1), 61-68.
- Tardif, M. (2009) Le déterminisme de la carence d'élaboration psychique dans le passage à l'acte. Dans F. Millaud (dir.), *Le passage à l'acte : aspects cliniques et psychodynamiques* (p.3-35). Paris, France : Masson.
- Thornton, D. (2002). Constructing and testing a framework for dynamic risk assessment. *Sexual Abuse*, 14(2), 139-153.
- Van Gijsegem, H. (1988). *La personnalité de l'abuseur sexuel*. Montréal, Québec : Méridien.
- Viaux, J. L. et Combaluzier, S. (2011). Compulsion au viol et répétition. *Annales médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 169(8), 471-476.
- Winnicott, D., W. (1945). Primitive emotional development. *The International Journal of Psychoanalysis*, 26, 137-43.
- Williams, K. M., Cooper, B. S., Howell, T. M., Yuille, J. C. et Paulhus, D. L. (2009). Inferring sexually deviant behavior from corresponding fantasies: The role of personality and pornography consumption. *Criminal Justice and Behavior*, 36(2), 198-222.
- Woodworth, M., Freimuth, T., Hutton, E. L., Carpenter, T., Agar, A. D. et Logan, M. (2013). High-risk sexual offenders: An examination of sexual fantasy, sexual paraphilia, psychopathy, and offence characteristics. *International Journal of Law and Psychiatry*, 36(2), 144-156.

RÉSUMÉ

L'objectif de cette étude préliminaire est d'obtenir des données sur les productions fantasmatiques de délinquants sexuels. Des entrevues individuelles ont été menées auprès de 17 auteurs d'agressions sexuelles. Les analyses révèlent la présence de deux sous-groupes. Ainsi, les fantasmes sexuels du groupe planification seraient exclusifs et conformes au délit sexuel tandis que ceux du groupe sans planification ne seraient pas associés aux actes commis. En comparaison à la population générale, il y aurait une pauvreté des productions fantasmatiques pour l'ensemble des 17 individus. Il est possible de se questionner sur la pauvreté fantasmatique qui teinte la psyché de certains auteurs d'agressions sexuelles.

MOTS CLÉS

fantasme sexuel, hommes, agression sexuelle, passage à l'acte, population générale

ABSTRACT

The principal objective was obtaining preliminary data with sexual offenders. Individual interviews were conducted with 17 male sexual offenders about their sexual fantasies prior to

Fantasmes d'auteurs d'agressions sexuelles

the index crime. Our analyses revealed the presence of two subgroups of offenders based on the predictive value (planning) and the fixity of their sexual fantasies. Whereas sexual fantasies of the first subgroup were more exclusive, fixed, and in line with the index crime, those of the second group were not associated with the acting out. Compared with the general population, the fantasy world of both sub-groups of offenders was poorer.

KEY WORDS

sexual abusers, sexual fantasies, men, general population
